

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR22.09PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- pour la  
réfection de l'éclairage du terrain principal du stade municipal  
d'Yverdon-les-Bains**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 mai 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Apolline CARRARD, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, M. Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Younes SEGHROUCHNI, Gildo DALL'AGLIO président, et Mathilde MARENDAZ, rapportrice de la minorité.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs, Jean-Daniel CARRARD, Municipal, Ophélie DYSLI-JEANNERET, Cheffe de service, Greg PERRENOUD, Adjoint à la cheffe de service, Alain BÄTTIG, Resp. exploit. installations sportives, Thomas BLUM, Thol Concept Sàrl. Nous les remercions pour leurs explications.

### **Contexte**

La minorité de la commission est attachée, comme la Municipalité, à un soutien fort des clubs sportifs, mais aussi des associations culturelles locales. Ces soutiens doivent bénéficier au plus grand nombre et permettre de dynamiser notre région. La minorité de la commission se réjouit également de la promotion de Yverdon Sport FC en Challenge League, le club a fait vibrer de nombreuses Yverdonnoises et nombreux Yverdonnois et espère qu'il continuera à le faire. Enfin, la minorité de la commission reconnaît la nécessité de remplacer à terme l'éclairage existant, tant pour des raisons de vétusté des installations, de raisons d'économie d'énergie que de réduction de la pollution lumineuse.

Pour rappel, le crédit d'investissement pour le remplacement de l'éclairage du stade, de CHF 1'485'000 fait suite à une demande de la Swiss Football League (SFL) pour pouvoir diffuser les matchs à la télévision.

La minorité de la commission estime néanmoins que des négociations sont nécessaires auprès de la SFL, pour prolonger le délai de la dérogation aux exigences, qu'elle émet quant au dispositif d'éclairage du terrain; et avec le principal bénéficiaire, pour obtenir un financement équitable des investissements entre le club Yverdonnois et la Ville.

## **Position de la minorité de la commission**

### **1. Soutiens financiers privés**

Le budget annuel de la Ville alloué au stade est passé de CHF 1'080'000 en 2018, à CHF 2'120'000 en 2022, avec les amortissements de la rénovation du stade, le transfert d'ETP de STE ou encore l'augmentation de l'entretien des terrains depuis le passage du club en Challenge League. La Ville a également participé à la rénovation du stade, entre autres, en 2005 pour CHF 830'000 ainsi qu'en 2019 à hauteur de CHF 8'050'000, avec une participation financière d'Yverdon Sport qui a obtenu en contrepartie de cette participation, un droit d'usage exclusif de 55 ans pour deux bâtiments administratifs attachés au stade. La Ville soutient largement le stade municipal et de manière croissante. Concernant la présente demande de crédit d'investissement, la minorité de la commission estime qu'il y a une asymétrie entre la Ville à qui il est demandé de participer seule au financement de ce nouvel éclairage, qui permettra au club d'accéder en Challenge League, et Yverdon Sport qui bénéficiera des retombées économiques de cette promotion. La minorité de la commission estime au contraire qu'il serait plus juste d'avoir un co-financement équilibré entre la Ville et le principal bénéficiaire.

### **2. Problématique transparence partenaire privé**

La minorité de la commission a compris que la Municipalité ne souhaitait pas entamer une négociation avec Yverdon Sport FC sur le partage de la participation financière à la rénovation des éclairages. Elle salue la politique généreuse du dicastère qui consiste à soutenir ses clubs et ses associations, en ne demandant pas d'investissements en retour des prêts de salles. Il ne s'agit cependant pas du même type d'acteur dans le cas d'Yverdon Sport. Ce club phare est non seulement loin de peiner à survivre, mais en plus, les investissements demandés permettront d'augmenter ses revenus. L'investissement du club dans les joueurs et joueuses qui permettent de faire rayonner Yverdon dans la scène du sport d'élite. Mais factuellement, le club bénéficie d'un nombre conséquent de retombées économiques, grâce à leur promotion : sponsors privés, buvettes, retombées économiques de la renommée, billetterie. La Ville est propriétaire et première investisseuse. Mais quelles sommes la commune d'Yverdon retire-t-elle de tout cela ?

La Ville bénéficie de la situation d'un point de vue social, touristique et sportif. Mais à qui profite cette situation financièrement ? C'est une responsabilité de la commune de savoir ce que ses investissements génèrent comme retombées économiques. Qui du club et de la commune reçoit quels retours économiques, et qui devrait financer ces rénovations ?

Tout le problème de cette question est qu'il est impossible d'y répondre, car la Ville n'a pas de droit de regard sur les finances du club qui permettrait de comparer les bénéfices et investissements de la commune et ceux du club dans les activités du stade. Or, dans n'importe quelle convention de subventionnement, nous obtenons le droit d'avoir les comptes de l'institution soutenue. Dans ces circonstances, notre Conseil est privé d'une transparence qui permettrait de mener ces débats sagement et en connaissance de cause, autour du financement des rénovations.

### **3. SFL ou l'art d'imposer ses règles**

D'autres part, la minorité de la commission regrette le manque de temps donné à ce préavis afin que notre Conseil puisse mener le débat sur cette demande d'investissement. Une prise d'otage qui se résume ainsi : accepter sans dire un mot, ou faire capoter Yverdon Sport et son avenir en Champions League ! La minorité de la commission regrette cette manière de faire de Swiss Football League qui n'aura informé que le 31 mars dernier que des engagements quant à la rénovation de l'éclairage du stade devaient être validés cette année. Mais la minorité de la commission se demande aussi quelles démarches ont été entreprises par le service des Sports, qui avait mis au plan des investissements de 2021 la

somme aujourd'hui demandée, pour obtenir une information anticipée permettant le débat démocratique souhaité par la minorité de la commission. Un travail législatif de qualité ne peut pas être mené en subissant des délais imposés par la municipalité ou par une compagnie dont on peut regretter par ailleurs son monopole sur les critères, qui ne sont pas discutables, pour lesquels on n'a pas voix au chapitre.

### **Conclusion**

La minorité de la commission regrette le manque d'entrée en matière de la Municipalité dans la discussion avec Yverdon Sport pour définir une modalité partagée de financement. Yverdon Sport est loin d'être en difficulté de survivre et en plus, les investissements demandés permettent de faire fructifier leurs revenus. Si la minorité de la commission reconnaît leur travail pour faire rayonner notre ville dans le sport d'élite, elle est consciente que les retombées économiques (sponsors, renommée, billetterie, buvettes) liées au stade sont uniquement privées. La Ville, dont le budget est déficitaire alors que nous devons investir massivement pour le climat par exemple, bénéficie de la situation actuelle d'un point de vue social, touristique et sportif. Mais à qui du club et de la commune cette situation profite-t-elle économiquement ? De plus, notre Conseil n'a pas de droit de regard sur les finances du club en comparaison avec celles de la commune, alors que nous obtenons le droit de regard sur les comptes de l'institution soutenue dans n'importe quelle convention de subventionnement. Nous sommes donc privés de transparence. Or, seule une vision transparente des retombées économiques privées et publiques, nous permettrait de mener un débat serein, démocratique et en connaissance de cause, à propos d'un partage du financement accordé à cette rénovation. D'autre part, la minorité de la commission regrette le manque de temps donné à ce préavis, qui met notre Conseil dans le dilemme suivant : soit accepter sans dire un mot, soit faire capoter l'avenir en Champions League d'Yverdon Sport. La minorité de la commission regrette que la Municipalité n'ait pas pris de l'avance sur les négociations avec la SFL, qui impose aujourd'hui non seulement ses critères mais également une temporalité qui ne laisse pas le temps de débattre de cette décision d'investissement important.

La question des investissements au stade est une question récurrente. Des objets ont été déposés au Conseil, comme la motion de Monsieur de Conseiller Pascal Blum du 3 novembre 2005 demandant la reconsidération du mode de financement des investissements pour le stade municipal. Des promesses ont été faites, mais nous nous retrouvons aujourd'hui dans la même situation et seul un signal fort permettra d'obtenir une répartition des charges plus équitable entre les différents partenaires concernés.

La minorité de la commission reconnaît la nécessité de rénover l'éclairage du stade et ne s'oppose pas au fond, mais estime qu'une renégociation de la durée de la dérogation avec la SFL est nécessaire, de manière à opérer une négociation pour une répartition équilibrée du coût d'investissement, avec les acteurs concernés mentionnés dans ce rapport.

Ainsi, pour permettre à la Municipalité de revenir devant notre Conseil avec un projet ayant une répartition financière équilibrée, nous vous invitons Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à refuser l'entrée en matière de ce préavis et à le renvoyer à la Municipalité.

Mathilde MARENDAZ, rapportrice de minorité



Yverdon-les-Bains, le 31 mai 2022